

FO Energie Prévoyance

Prestations en hausse, cotisations stables

À FO Énergie, nous tenons à vous informer des évolutions observées sur les prestations de votre contrat Prévoyance au cours de l'année écoulée. Deux postes en particulier ont connu une progression notable :

- **Les prestations liées au décès** ont enregistré une augmentation de **6 %** par rapport à l'année 2023, traduisant un soutien renforcé aux bénéficiaires dans ces situations sensibles.
- **Les prestations d'aide aux aidants**, destinées à accompagner les agents soutenant un proche en perte d'autonomie, ont connu une hausse de **37 %** par rapport à 2023, illustrant l'importance croissante accordée à cette dimension de la solidarité.

Malgré l'augmentation des indemnités versées, le fonds de réserve reste stable et sécurisé, ce qui permet de **ne pas modifier les cotisations pour 2026**. Un nouvel avenant viendra confirmer les taux de cotisation, également appelés taux d'appel.

La cotisation globale du régime de prévoyance applicable au 1^{er} janvier 2026 demeure fixée à 0,617 %, avec une répartition inchangée entre les parties :

Employeur : 0,494 %

Agent : 0,123 %

Modification des contacts

Par ailleurs, des changements ont été apportés aux contacts à saisir pour toute demande concernant le contrat Prévoyance :

Type de demande	Adresse postale	Adresse mail
Affiliation/Désignation ou modification de bénéficiaire(s)	QUATREM TSA 20002	poleaffiliations@malakoffhumanis.com
Prestations Décès	78075 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex	prestadeces.courtage@malakoffhumanis.com
Aide aux aidants		prestaitip.courtage@malakoffhumanis.com
Réclamation		serviceclient.quatrem@malakoffhumanis.com



Contacts téléphoniques (appel non surtaxé) : contactez le 3932

Nous vous conseillons également de télécharger et/ou d'imprimer la notice d'information sur le site : [IEG Prévoyance](#)

